

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 11-07 du 25 avril 2024

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'EMPLOI DES IMAGES ISSUES DES CAMÉRAS DU SYSTÈME DE VIDÉO-TRAFIC GERFAUT DU DÉPARTEMENT AU PROFIT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant le système de vidéo-protection de la préfecture de police,

Vu les arrêtés n° 2020-1014 du 25/05/2020, n° 2018-0063 du 10/01/2018, n° 2021-2507 du 20/09/2021, n° 2022-1695 et n°2022-1696 du 20/06/2022, n° 2021-1069 du 22/04/2021, n°2024-0756 et n°2024-0757 du 08/03/2024 autorisant le système de vidéo trafic Gerfaut du Département de Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-traffic GERFAUT du Département de la Seine-Saint-Denis au profit de la préfecture de police, dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Chaumillon, Mme Girardet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*